

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

DCM20230330/014

RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANRU II

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 avril 2023.

Que la convocation a été faite le 24 mars 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	33
Représentés :	8
Absents :	4
Total des votes :	41



Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, RAMIN Odile, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, LATCHOUMY Rosange

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, PAYET Catherine Anne, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, SINAMA Sydney, LARIVIERE Marie

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, ASSICANON Jean Thierry, Serge René MAILLOT, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20230330/014 - RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANRU II.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

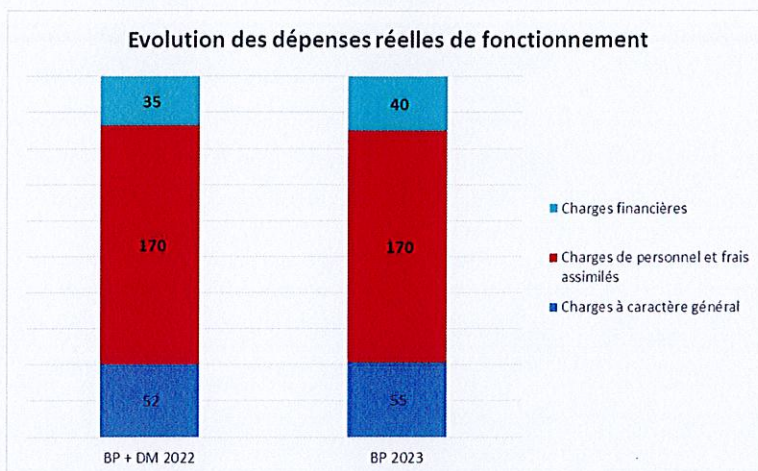
Ce tableau présente une vue par chapitre budgétaire du budget ANRU II, ce qui permet d'identifier directement l'évolution des différents postes. Il est précisé que le BP 2023 intègre les résultats et les restes à réaliser du Compte Administratif 2022.

Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	Δ BP 2023 / BP + DM 2022	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	276 963 €	297 924 €	20 962 €	8 %
Charges à caractère général	51 963 €	54 924 €	2 962 €	6 %
Charges de personnel et frais assimilés	170 000 €	170 000 €	- €	0 %
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	221 963 €	224 924 €	2 962 €	1 %
Charges financières	35 000 €	40 000 €	5 000 €	14 %
TOTAL dépenses REELLES DE FONCTIONNEMENT	256 963 €	264 924 €	7 962 €	3 %
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements+provisions)</i>	20 000 €	33 000 €	13 000 €	65 %
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 000 €	33 000 €	13 000 €	65 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	276 963 €	297 924 €	20 962 €	8 %
Atténuation de charges (sauf icne)				
Produits des services				
Impôts et taxes				
Dotations, participations	255 000 €	265 000 €	10 000 €	4 %
Autres produits de gestion				
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	255 000 €	265 000 €	10 000 €	4 %
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	255 000 €	265 000 €	10 000 €	4 %
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (régies + quote-part subventions versées au résultat)</i>				
<i>Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section - 7718</i>				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	- €	- €	- €	
<i>Résultat de fonctionnement n-1 reporté</i>	21 963 €	32 924 €	10 962 €	50 %
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	21 963 €	32 924 €	10 962 €	50 %
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 414 314 €	21 563 019 €	7 148 705 €	50 %
Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	1 072 044 €	998 476 €	- 73 568 €	-7 %
Subventions d'équipement				
Immobilisations corporelles	2 323 201 €	3 301 700 €	978 499 €	42 %
Immobilisations en cours	9 179 070 €	13 527 843 €	4 348 774 €	47 %
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 574 314 €	17 828 019 €	5 253 705 €	42 %
Subventions d'investissement - reversements				
Emprunts et dettes assimilées	1 135 000 €	135 000 €	- 1 000 000 €	-88 %
Participation				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 135 000 €	135 000 €	- 1 000 000 €	-88 %
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 709 314 €	17 963 019 €	4 253 705 €	31 %
<i>Opérations patrimoniales (2318 - avances sur commandes versées)</i>	705 000 €	3 600 000 €	2 895 000 €	411 %
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	705 000 €	3 600 000 €	2 895 000 €	411 %
<i>Solde d'investissement n-1 reporté</i>				
RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 414 314 €	21 563 019 €	7 148 705 €	50 %
Subventions d'investissement	7 685 175 €	11 864 732 €	4 179 557 €	54 %
Emprunts et dettes assimilées	4 969 148 €	4 628 555 €	- 340 593 €	-7 %
Immobilisations en cours				
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	12 654 323 €	16 493 287 €	3 838 964 €	30 %
Dot et fonds divers (sauf 1068)	700 000 €	700 000 €	- €	0 %
Excédents de fonctionnement capitalisés				
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	700 000 €	700 000 €	- €	0 %
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 354 323 €	17 193 287 €	3 838 964 €	29 %
<i>Virement de la sect de fonct.</i>				
	20 000 €	33 000 €	13 000 €	65 %
<i>Opérations patrimoniales (238 - avances sur commandes versées)</i>	705 000 €	3 600 000 €	2 895 000 €	411 %
<i>Produits de cessions immo</i>				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	725 000 €	3 633 000 €	2 908 000 €	401 %
SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	- €	- €	- €	
<i>Solde d'investissement n-1 reporté</i>	334 991 €	736 731 €	401 741 €	120 %

Le budget de l'ANRU II s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 298 K€ et en section d'investissement à hauteur de 21 563 K€.

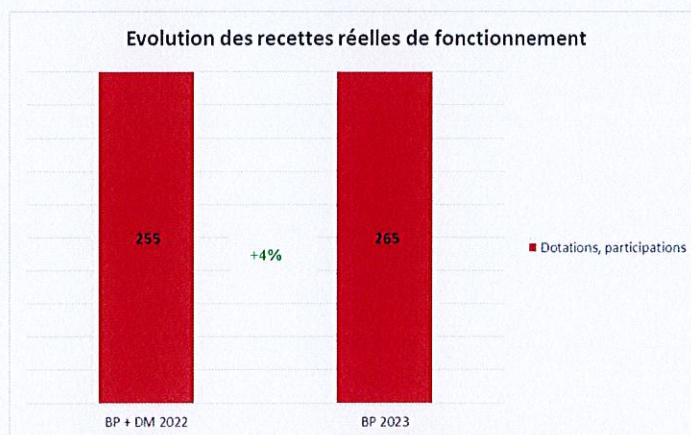
SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 265 K€ soit une légère progression de 3 % (+8 K€) par rapport aux prévisions 2022.

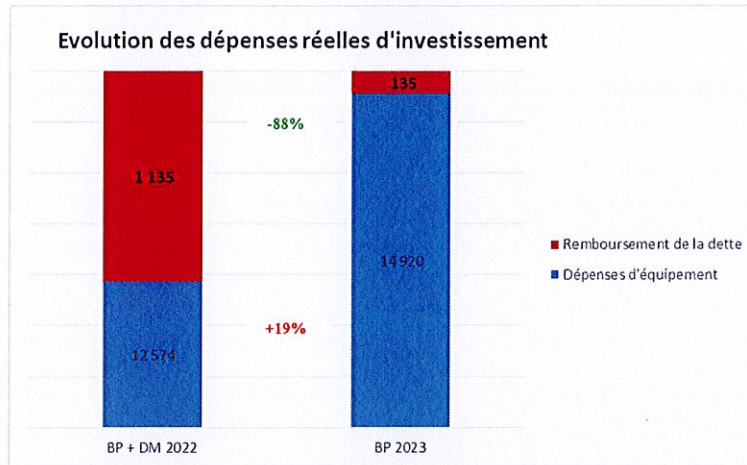
b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par le versement de la participation de la ville à hauteur de 265 K€ et par l'intégration du résultat reporté de 33 K€.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

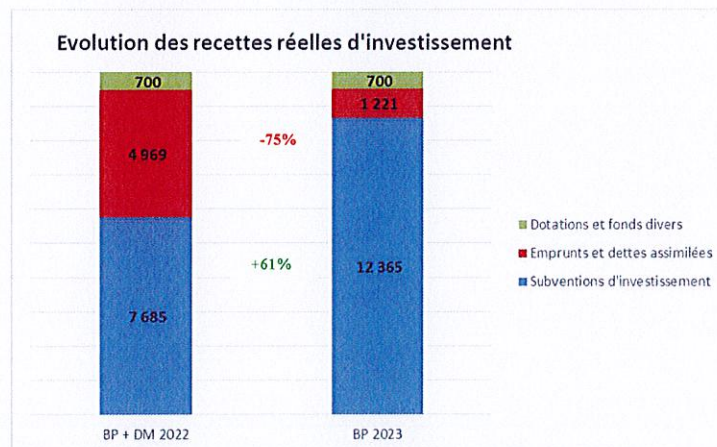
a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



L'enveloppe des dépenses réelles d'investissement s'élève à 15 055 K€, soit 10 % par rapport aux prévisions de 2022 (13 709 K€). L'enveloppe du BP 2023 sera dédiée aux opérations suivantes :

- Les travaux des avenues Bourbon et Ile de France
- L'aménagement du parc Lacaussade
- L'opération Square Victoria
- Les études de l'ensemble des opérations

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Parallèlement aux dépenses d'investissement, les recettes réelles d'investissement augmentent de 61 %, soit +5 132 K€. Les recettes proviennent essentiellement de :

- Subventions pour un montant de 12 365 K€
- D'emprunt à hauteur de 1 221 K€
- Remboursement du FCTVA pour 700 K€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 contre(s) (RAMIN Odile, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, SINAMA Sydney, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic)) :

Article Unique :

- Approuve le budget primitif 2023 du budget annexe de l'ANRU II.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le - 6 AVR. 2023



Le Maire

J. Bedier
Joé BÉDIER